

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / . 77, le lundi . 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).
Date d'émission ://02/23/2021

Version : 1.0

Section1: IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : 05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

1.2. Usage prévu du produit

Réservé à un usage professionnel.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

SYSMEX AMERICA, Inc

577 Aptakistic

Road Lincolnshire, IL 60069

É.-U. Téléphone : 847-996-4500

1--800-3SYSMEX (1-800379---7639)

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : ChemTel LLC
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813)248-0585 (International)

Section2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Met. Corr. 1 H290

Irrit. cutanée. 2 H315

Irrit. oculaire. 2 H319

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA)



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA)

: Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)

: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une grave irritation des yeux..

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA)

: P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine..
H264 Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après la manipulation.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes protectrices..
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau..
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez avec prudence avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et si elles sont faciles à faire. Continuez à rincer.
P321 -Traitement précis (voir la section 4 de cette FDS)..

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / . 77, le lundi . 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin..
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin..
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau..
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants..
P406 Entreposer dans un contenant anticorrosif pourvu d'une gaine intérieure résistante..

2.3...Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires..

2.4.Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Acide éthylène-diamine-tétra-acétique	Acide acétique, (éthylènedinitrilo)tétra- / 3, 6acide-diazoctanédoïque, 3 acide, 6bis(carboxyméthyl)- / acide édéticique / EDTA / 1N,N', 2 lbéthane-éthane(N-carboxyoxyméthyl) glycéthyl) / 12 lbéthylèneène-N12lb,N'glycylène-N,N'diène-N,N,Nène-glycylèneglycane-N,(((Nène-diène-glycane-N,N, 12lbglycane-ène	Numéro de CAS.) 60-00-4	1 - 5	Irrit. oculaire. 2A, H319 Aquatique aigu 3, H402 Aquatique chronique 3, H412
Acide hydrochlorique	Chlorure d'hydrogène / Acide chlorhydrique / ACIDE HYDROCHLORIQUE / Acide chlorhydrique, acide anhydre / acide chlorhydrique	Numéro de CAS.) 7647-01-0	0.1 - 1	Met. . 1Corr, H290 Corr. cutanée. 1A, H314 Lés. oculaires. 1, H318 STOT, SE3, H335 Aquatique aigu 2, H401

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont indiqués en poids par pourcentage de poids (%p/p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont indiqués en volume par pourcentage de volume (%v/v).

Section 4: PREMIERS SOINS

4.1.Description des premiers secours

Généralités : Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne. inconsciente Si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin (montrer l'étiquette dans la mesure du possible).

Inhalation : En cas de symptômes : aller dans l'air libre et ventiler la zone. soupçonnée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté à respirer persiste.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements. contaminés Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de. persistance. Immédiatement touché avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 . minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et si elles sont faciles à. faire. Continuer le. rinçage. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Se rincer la bouche. NE PAS provoquer de. vomissements Obtenir des soins .médicaux

4.2.Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : H315 - Provoque une irritation cutanée.H319 - Provoque une irritation oculaire.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Rougeurs, douleur, tuméfaction, prurit, brûlure, sécheresse et dermatite..

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / 77, le lundi / 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

Contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive..

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs..

Symptômes chroniques : Aucune connue..

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant du produit ou une étiquette à portée de main.

Section 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau lourd risque de propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée..

Risque d'explosion : Tout contact avec des substances métalliques peut dégager de l'hydrogène gazeux inflammable..

Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut faire évoluer l'hydrogène gazeux inflammable

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence..

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés..

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires..

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés d'azote. Composés de chlore

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeur, brouillard, pulvérisation).. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié..

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire..

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée..

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent..

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques..

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau..

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et jetez les déchets en toute sécurité. Transférez les matières déversées dans un contenant approprié pour élimination. Communiquez avec les autorités compétentes après un déversement.

Absorbez le déversement pour éviter les dommages matériels.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

Section 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lorsque le produit est traité : Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et au moment de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard et les pulvérisations.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles..

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / 77, le lundi / 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable..

Conditions d'entreposage : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit. sec et frais Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux. incompatibles Entreposer dans un contenant résistant à la corrosion avec doublure intérieure .résistante

Matières incompatibles : Acides. forts, bases fortes, oxydants forts Les métaux peuvent être corrosifs. pour les métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionnel.

Section8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens..

Acide hydrochlorique7647-01-0)		
ACGIH É.-U.	Plafond ACGIH (ppm)	2 ppm
ACGIH É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	Non classifiable comme cancérigène pour les êtres humains
OSHA É.-U.	PEL OSHA - Plafond(mg/m ³)	7 mg/m ³
OSHA É.-U.	P. OSHA C [ppm]	5 ppm
NIOSH É.-U.	REL NIOSH (plafond) (mg/m ³)	7 mg/m ³
NIOSH É.-U.	NIOSH REL [ppm]	5 ppm
IDLH É.-U.	IDLH É.-U. ppm)	50 ppm
Alberte	LEA plafond (mg/m ³)	3 mg/m ³
Alberte	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Colombie-Britannique	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Manitoba	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Nouveau-Brunswick	LEA plafond (mg/m ³)	7.5 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEA plafond (ppm)	5 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Nouvelle-Écosse	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Nunavut	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Ontario	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Québec	ÉPREUVE (ppm)	2 ppm
Saskatchewan	LEA plafond (ppm)	2 ppm
Yukon	LEA plafond (mg/m ³)	7 mg/m ³
Yukon	LEA plafond (ppm)	5 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Les douches oculaires d'urgence et les douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition. potentielle. Assurez-vous d'avoir une ventilation adéquate, en particulier dans les. espaces clos. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont .respectées.

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements. de protection .Lunettes de protection



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques..

Protection des mains : Porter des gants de protection..

Protection oculaire et du visage :: Lunettes protectrices contre les agents chimiques..

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés..

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / . 77, le lundi . 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient, porter un dispositif de protection respiratoire approuvé en cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus. Porter un dispositif de protection respiratoire approuvé.

Autres informations: Pendant l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Section9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Non disponible
Odeur	: Non disponible
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

Section10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut faire évoluer l'hydrogène gazeux inflammable

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts Les métaux peuvent être corrosifs pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés d'azote Composés de chlore

Section11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classifié

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié

Données LD50 et LC50 : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritation oculaires : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classifié

Cancérogénicité: Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / 77, le lundi . 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes/blessures après le contact avec la peau : Rougeurs, douleur, tuméfaction, prurit, brûlure, sécheresse et dermatite..

Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive..

Symptômes/blessures après l'ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs..

Symptômes chroniques : Aucune connue..

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

Données LD50 et LC50 :

Acide hydrochlorique7647-01-0)	
DL50 cutanée, lapin	> 5010
Acide éthylène-diamine-tétra-acétique60-00-4)	
DL50 orale, rat	> 2000 mg/kg
Acide hydrochlorique7647-01-0)	
Groupe CIRC	3

Section12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classifié.

Acide hydrochlorique7647-01-0)	
Poisson LC50 1	7.45 mg/l (durée d'exposition : 96h)- espèce : Oncorhynchus mykiss
Acide éthylène-diamine-tétra-acétique60-00-4)	
Poisson LC50 1	34 – 62 (durée d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE50, Daphnie 1	113 mg/l (durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [statique])
Poisson LC502	44.2 – 76.5 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Pimephales promelas [statique])
CSEO, poisson (chronique)	≥ 25.7 mg/l (Durée : 35 j – Espèce : Brachydanio rerio [en circulation])
CSEO, crustacés (chronique)	25 mg/l (Durée : 21 j – Espèce : Daphnia magna [semi-statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF	
Persistance et dégradabilité	Non établi..

12.3. Potentiel de bioaccumulation

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi..

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement..

Section13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer les contenus/contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement..

Section14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS..

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Désignation officielle de transport : MÉLANGE D'ACIDE CHLORHYDRIQUE

Classe de danger : 8



05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / . 77, le lundi . 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

Numéro d'identification : UN1789
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
Numéro GMU : 157

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Désignation officielle de transport : __ CHLORHYDRIQUE
Classe de danger : 8



Numéro d'identification : N° UN :1789
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
N° EmS (incendie) : F-A
N° EmS (déversement) : S-B

14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Désignation officielle de transport : __ CHLORHYDRIQUE
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN1789
Codes d'étiquette : 8



Groupe d'emballage : III
Code GMU (IATA) : 8L

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Désignation officielle de transport : MÉLANGE____
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : N° UN :1789
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III



Section 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Risque physique - Corrosif pour les métaux Risque pour la santé - corrosion ou irritation Danger pour la santé humaine – Lésions oculaires graves ou grave irritation des yeux
Acide hydrochlorique 7647-01-0)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. Figure sur la liste de la section 302 de la SARA des États-Unis Sujet aux exigences de déclaration de l'article 313 de la SARA des É.-U.	
Quantité à déclarer CERCLA	5000 lb
Article 302 de la SARA – Quantité servant à la planification des seuils (TPQ)	500 lb (gaz seulement)
Article 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1 % (aérosols acides incluant des brumes, des vapeurs, du gaz, du brouillard et d'autres formes atmosphériques de particules de toute taille)
Acide éthylène-diamine-tétra-acétique 60-00-4)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
Quantité à déclarer CERCLA	5000 lb

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution 2DF

Fiche de données de sécurité

No. / 77, le lundi / 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Acide hydrochlorique 7647-01-0)

É.U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses
É.U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information
É.U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information
É.U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

Acide éthylène-diamine-tétra-acétique 60-00-4)

É.U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses
É.U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information
É.U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information
É.U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

15.3. Réglementation canadienne

Acide hydrochlorique 7647-01-0)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Acide éthylène-diamine-tétra-acétique 60-00-4)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Section 16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 02/23/2021

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.-2015-17.

Texte complet des phrases du SGH :

Aquatique aigu 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 2
Aquatique aigu 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 3
Aquatique chronique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Lés. oculaires. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irrit. oculaire. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Irritation. oculaire 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corre. A cutanée 1	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A
Irrit. cutanée. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
STOT, SE3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique);3, irritation des voies respiratoires
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement . aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.